

Objet : nécessaire rénovation des trottoirs de la rue Van Laer

Les riverains de la rue Marc-Henri Van Laer se plaignent de l'état déplorable des trottoirs de leur rue. Malgré des demandes qui remontent à 5 ans et de nombreuses promesses d'intervention, aucune rénovation n'a été effectuée. Ceci est d'autant plus déplorable que cette rue liaisonne le campus CERIA avec la station de métro CERIA et que de nombreux piétons sont confrontés à l'inconfort voire à la dangerosité de ces trottoirs.

Pouvez-vous me dire si une rénovation des trottoirs de la rue Van Laer est prévue et dans quel délai ? Le cas échéant pouvez-vous me préciser l'étendue et la nature des travaux prévus ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal

Anderlecht, le

Monsieur Van Goidsenhoven Gaëtan
Conseiller communal
Rue de l'Agrafe 68/5

1070 ANDERLECHT

CADRE DE VIE – ESPACES PUBLICS –
TECHNIQUE - TRAVAUX PUBLICS.

Votre correspondant : Kurt DE DURPEL

Chef de Division

☐ 02/526.21.21

Notre réf. : CV/CA/LET/2021/0001 – JS.

Objet : réponse à votre question écrite adressée au Collège des Bourgmestre et Echevins concernant les travaux de rénovation des trottoirs de la rue Marc-Henri Van Laer.

Monsieur le Conseiller communal,

En réponse à votre question écrite concernant les travaux de rénovation des trottoirs de la rue Marc-Henri Van Laer à Anderlecht, nous pouvons vous informer que le service a décidé de renouveler les trottoirs de la rue Marc-Henri Van Laer sur toute la longueur.

L'entrepreneur est actuellement occupé sur le territoire de la commune. L'exécution de ce renouvellement dépendra du progrès de ces autres travaux, mais l'objectif est de réaliser le renouvellement cette année-ci.

Espérant ainsi avoir répondu à vos questions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre parfaite considération.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'Echevine des services du Développement
urbain, Mobilité et Travaux publics

M. VERMEULEN.

S. MULLER-HUBSCH.